

Officiers pour
1888.

Bœuf et lard.—MM. Chs. Lacaille, J. B. Bourassa.

Beurre et fromage.—MM. J. M. Dufresne, Thos. Gauthier, Ls. Beaubien, H. Laporte, J. X. Perrault.

Poissons et huiles.—MM. L. E. Morin, L. W. Telmosse, D. C. Brosseau, N. Quintal, A. Cusson.

Potasses.—MM. J. Barsalou, J. Contant, T. Chivé, C. D. Morin, A. Robert.

Peaux et cuirs.—MM. S. Delorme, J. Derome, J. Richard, J. Pelletier, P. Claude.

M. S. Coté
nommé Secré-
taire.

Quelques changements devinrent nécessaires dans le courant de l'année, par suite de la démission de M. G. W. Parent, le premier secrétaire de cette Chambre, que ses trop nombreuses occupations empêchaient de remplir les fonctions du secrétariat comme lui-même l'aurait désiré.

Le conseil néanmoins, tout en ayant accepté cette démission, rendit hommage au zèle et au dévouement que M. Parent déploya pour le succès de la Chambre de Commerce du district de Montréal. M. S. Coté, rédacteur du "*Moniteur du Commerce*," fut choisi pour lui succéder, et les membres n'ont eu qu'à se féliciter de ce choix, car le succès toujours croissant de la Chambre de Commerce est en grande partie dû à son travail énergique.

Pour faciliter les réunions et les travaux de la Chambre, le conseil crut devoir accepter l'offre que lui fut faite alors par MM. F. D. Shallow & Cie, les propriétaires du "*Moniteur du Commerce*" de mettre leurs bureaux gratuitement à la disposition de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Nous empruntons les détails qui suivent sur les travaux de la Chambre durant 1888, au Rapport Annuel :—

Barrières de
Chemin de
Fer.

Une des premières questions dont se préoccupa le conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, a été celle des barrières aux voies ferrées.

Les accidents malheureusement trop fréquents qui ont lieu aux traverses des chemins de fer, ont donné lieu à deux résolutions de la part du conseil. La première adoptée le 15 février 1888, à l'effet de prier le ministre des chemins de fer de faire amender la loi concernant les barrières aux traverses des voies ferrées. La deuxième en date du 22 du même mois, à l'effet de prier le conseil de ville de Montréal, d'intervenir auprès des différentes compagnies de chemins de fer pour les engager à élargir leurs barrières actuelles.

Le Havre.

Cette question des améliorations à faire au havre de Montréal, a été l'objet d'une attention toute particulière de la part du conseil de cette Chambre, qui a soumis son projet, avec plans à l'appui, au comité d'inondation le 12 décembre 1887.

Un comité avait été nommé pour s'enquérir des améliorations les plus pratiques à faire au havre de Montréal. Un rapport de ce comité fut déposé sur la table du conseil, le 15 février 1888. Voici en substance ce que disait ce document :—

Le projet d'améliorations favorisé par la commission du havre est impraticable et trop coûteux, et il vaut mieux, au lieu de construire, à la Pointe Saint-Charles, un bassin qui n'offrirait que des inconvénients, étendre les travaux d'améliorations à la rade d'Hochelaga.

La discussion de cette question donna lieu à la résolution suivante qui fut adoptée à l'unanimité :—

Considérant : 1° Que le projet d'améliorations proposé par la commission Le Havre du havre, consiste principalement dans la construction d'un nouveau bassin à la Pointe Saint-Charles et d'un brise-glaces d'un mille de longueur, s'étendant du pont Victoria jusque vis-à-vis le marché Bonsecours, à deux mille pieds en moyenne, au large des quais actuels.

2° Que ces bassin et brise-glaces seraient un obstacle formidable à l'écoulement déjà si difficile des eaux et des glaces du Saint-Laurent, surtout à l'époque des inondations ;

3° Que ces travaux d'endiguement, de quaiage et de creusage du lit du fleuve coûteraient des sommes énormes, pendant qu'il serait si facile d'utiliser les eaux profondes et le port naturel de la baie d'Hochelaga ;

Qu'il soit résolu :—

1° Que cette Chambre proteste contre la construction du brise-glaces et du bassin projetés à la Pointe Saint-Charles, par la commission du havre et prie l'honorable ministre des Travaux Publics à Ottawa de vouloir bien assumer la direction et l'exécution des améliorations nécessaires, en protégeant ainsi les paroisses riveraines contre les inondations, en rendant justice à tous les intéressés ;

2° Que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, aux honorables députés fédéraux, représentant le district de Montréal, ainsi qu'aux maires des municipalités intéressées, avec prière d'appuyer la demande de cette Chambre de leur influence auprès du gouvernement."

Subséquentement, à la réunion du 14 mars 1887, le Conseil de cette Chambre a condamné le projet proposé par la commission du havre, et résolu de prier l'Honorable Ministre des Travaux Publics de bien vouloir assumer la direction et l'exécution des travaux nécessaires.

En rapport avec cette proposition et dans le but de rendre le port Montréal libre de toute redevance, le président a fait partie du comité conjoint, composé des représentants du conseil de ville, des chemins de fer, de la marine marchande et du bureau de la Chambre de Commerce.

Cette commission a présenté un rapport complet au gouvernement d'Ottawa. Le vice-président de cette Chambre faisait partie de la délégation en cette circonstance.

Le vice-président a également fait partie d'une autre délégation des chambres de commerce d'Ontario et de Québec, demandant au ministère des canaux de vouloir bien abolir les droits de péage sur la route du Saint-Laurent, ainsi qu'il en a été fait pour les canaux des Etats-Unis. La délégation a également demandé le creusage des canaux à quatorze pieds et l'agrandissement des écluses entre Kingston et Montréal de cent quatre-vingt à deux cent cinquante pieds, la grandeur adoptée pour le canal Welland.

Cette amélioration permettrait la construction de grands bateaux pour le transport économique des grains de Port Arthur, ou Duluth, au fond du lac Supérieur, jusqu'à Montréal, sans transbordement. Notre port pourrait alors lutter avec avantage avec les Etats-Unis.

L'honorable Ministre des Canaux répondit à la délégation qu'il ne pouvait s'engager à rien, mais qu'il recommanderait que la réduction des péages sur les canaux reste la même pour cette année. Quant aux autres demandes, tout en